



Commune de Barberaz
Savoie

COMPTE-RENDU SIMPLIFIE
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL 24 septembre 2025
(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 24 septembre 2025 à vingt heures, **le Conseil municipal de Barberaz**, dûment convoqué le 18 septembre 2025, **s'est réuni en mairie** sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire.

19 Présents : A. BOIX-NEVEU - D. GODDARD - MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD - M. LE CHENE – G. MUGNIERY - P. DUPUIS - N. LAURENT - P. VACHETTE – J. PEROT – JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO – B. MOLLARD - N. PRIME – D. DUBONNET - Y. FETAZ - G. MONGELLAZ – AC. THIEBAUD - N. LAUMONNIER

8 Excusés :

F. MAUDUIT donne pouvoir à D. GODDARD
JP. COUDURIER donne pouvoir à Y. ROTA BULO
A. MAENNER donne pouvoir à B. MOLLARD
JP. TISSINIE donne pouvoir à G. MUGNIERY
MF. PICHAT donne pouvoir à J. PEROT
S. SELLERI donne pouvoir à JM. PRINCE
P. MAULET donne pouvoir à N. LAUMONNIER
B. DE RIVAZ donne pouvoir à Y. FETAZ

Madame Monique LE CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h06

Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2025

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et en particulier son article 16,*

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

EXAMEN SIMPLIFIE	
1	<p>Remboursement frais des élus 2025 – mandat spécial Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (G. Mongellaz) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACCORDE un mandat spécial aux élus inscrits, dans le cadre des déplacements listés ci-dessus, • APPROUVE le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration, sur présentation des justificatifs des frais individuels engagés par les élus conformément à la délibération du 21 mai 2025
	Reconduction subvention à l'AMEJ – projet CLAS 2025/2026

2	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (G. Mongellaz) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACTE le maintien du dispositif CLAS sur la commune pour l'année scolaire 2025/2026, • APPROUVE le versement d'une subvention de 6 200 € à l'AMEJ pour maintenir ce dernier, avec un acompte de 30% versé en novembre 2025 et le solde en juillet 2026 sur présentation d'un rapport qualitatif et financier, • DIT que les crédits nécessaires pour 2025 sont inscrits au BP 2025 et que ceux pour 2026 seront inscrits au BP 2026.
3	<p>Attribution des récompenses à attribuer aux lauréats du concours photos 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (G. Mongellaz) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le déroulement du concours photos 2025 sur le thème « Ver, Verre, Vers, Vert et Vair sous toutes ses formes », sans catégorie d'âge, • APPROUVE le règlement intérieur en annexe, • APPROUVE les dépenses relatives aux récompenses à attribuer aux lauréats du concours photos • DIT que les dépenses 2025 sont prévues au budget 2025.
4	<p>Régularisation foncière parcelle B 289 – rue Lafayette</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (G. Mongellaz) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet d'acte de rétrocession susvisé, • AUTORISE sa signature et les actes authentiques à venir qui seront dressés par le bureau d'études A&F, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.
5	<p>Plan d'action dédié à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la Savoie</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (G. Mongellaz) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie • CHARGE Monsieur le Maire de faire réaliser les contrôles techniques pour les P.E.I publics sous pression • AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger et à signer une convention avec les propriétaires des P.E.I privés afin que les contrôles techniques de ces derniers soient réalisés par la commune
EXAMEN DETAILLE	
6	<p>Décision modificative n° 2</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE cette Décision Modificative n°2 au Budget Principal 2025.
7	<p>Renouvellement du marché assurances de la commune</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE à engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance de la commune, • AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, • IMPUTE ET INSCRIT les dépenses correspondantes au budget.

8	<p>Subventions aux associations à caractère général et social Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none">• APPROUVE les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau ci-dessus au titre de l'année 2025.• AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions concernées pour un montant total de 5 500 €.• DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget 2025.• AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents référents à cette décision.
---	--

Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU

